

Image not found or type unknown



La présence de l'avocat après le procès

Par **Coralia1**, le **21/03/2009** à **11:36**

Bonjour,
Alors voilà on connaît bien le rôle de l'avocat avant le procès mais il a également un rôle après le procès.
J'aimerais en savoir plus sur son rôle une fois la personne condamnée définitivement. C'est à dire en matière disciplinaire, application des peines mais également son rôle de défense des droits des détenus
En vous remerciant pour votre aide, bonne continuation.